Lycée Arthur Rimbaud 99, av de la Division Leclerc 95140 Garges-lès-Gonesse rimbaudmobilise@protonmail.com

A l'attention de

M. le Président de la République, M. le Ministre de l'Education nationale, Mme la Rectrice de l'académie de Versailles, M. l'Inspecteur d'académie DASEN du Val d'Oise, s/c de M. le Proviseur du lycée Rimbaud,

Les parents d'élèves, la presse, et tous nos concitoyens

Le 26 mars 2019, A Garges-lès-Gonesse

## LETTRE OUVERTE DES PERSONNELS DU LYCEE RIMBAUD

L'impact des réformes de M. Blanquer, notamment de la réforme du lycée professionnel

La réforme Blanquer, qui entre en vigueur en 2019 dans les lycées professionnels, inquiète élèves, parents, et l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale. Présentée en 2018 par le Ministre de l'Éducation Nationale Jean-Michel Blanquer, elle impacte profondément l'organisation du lycée professionnel. En effet, cette réforme implique une **baisse massive du nombre d'heures de cours** dans les matières générales et professionnelles. Cette diminution du quota horaire entraîne une mise au **chômage forcée** des collègues contractuels. Ce nouveau lycée des Métiers aura aussi pour conséquence l'intégration d'apprentis dans les classes, **bouleversant ainsi la progression scolaire** des apprenants dans des groupes déjà hétérogènes. Ce lycée des Métiers, par la fusion de plusieurs filières (et la création de familles de métiers) a pour conséquence la **déprofessionnalisation** de la formation des élèves. De plus, la mise en place de « Parcours Sup » introduit une certaine **sélection sociale** après l'obtention du baccalauréat, puisque le lycée apparaît comme un critère de sélection. A ces bouleversements s'ajoute la suppression progressive des moyens spécifiques liés aux caractéristiques socio-professionnelles du bassin Garges-Sarcelles de type **Education prioritaire**.

Moins de moyen pour notre lycée

La réforme Blanquer, au-delà de la réorganisation globale des apprentissages au sein du lycée professionnel, a un impact concret sur le futur du lycée Arthur Rimbaud (Garges-lès-Gonesse). Les futurs apprenants seront regroupés par familles de métiers, entraînant une modification du calcul des moyens attribués à chaque filière. Les **effectifs par classe augmenteront**, au détriment de la qualité de la transmission et de l'acquisition des apprentissages. Concrètement, **les locaux ne sont pas adaptés** pour l'accueil de tels effectifs. Certaines salles de classe ne peuvent accueillir plus de 12 élèves.

En marge des impacts de la réforme sur le lycée Arthur Rimbaud s'ajoute une **augmentation** significative du nombre d'élèves dans le lycée (32 lycéens en plus), soit plus d'une classe. La Dotation Horaire Globale (DHG), attribuée par la DASEN, Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale) ne prend pas en compte ces éléments, ne prévoyant pas d'augmentation du nombre d'heures attribuées à l'établissement Arthur Rimbaud. Cette nouvelle dotation horaire, qui ne prévoit pas de moyens supplémentaires (c'est-à-dire d'heures additionnelles) ne permet pas une prise en charge qualitative des apprenants.

## Une inclusion de qualité pour les élèves en situation de handicap

Face à des classes et des groupes aux effectifs de plus en plus nombreux, les professeurs soulignent la difficulté de faire réussir tous les élèves. Le lycée Arthur Rimbaud met en œuvre la politique d'inclusion d'élèves en situation de handicap, accueillant chaque année de plus en plus d'élèves intégrés au dispositif ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire). Personnels enseignants comme AVS - AESH (assistants de vie scolaire - accompagnant des élèves en situation handicap) se sentent désemparés face à un public aux besoins spécifiques dont l'accueil au sein de l'établissement n'est pas favorable à leur intégration au sein de la société. Le lycée Arthur Rimbaud est en sous-effectif de personnels encadrant ces élèves aux besoins multiples.

Il est nécessaire de rappeler que le lycée Arthur Rimbaud se trouve dans le bassin gargeois, bassin au **contexte socio-économique fragile** et aux besoins d'encadrement spécifiques.

## Pour toutes ces raisons, le lycée Arthur Rimbaud a donc besoin :

- de classes à effectif réduit pour une meilleure prise en charge des élèves par les professeurs,
- d'assistants d'éducation nombreux pour accueillir et encadrer les élèves tout au long de la journée,
- de plus d'AVS AESH pour aider les élèves les plus en difficulté,
- de personnels supplémentaires pour l'accueil et l'entretien de l'établissement, ainsi qu'une prise en charge administrative, médicale, sociale, psychologique et culturelle (CDI).

## La mobilisation et sa réponse

Face à cette situation, les professeurs du lycée Arthur Rimbaud et du bassin de Garges-Sarcelles, parents d'élèves, élèves se mobilisent à l'aube de la mise en place de la réforme Blanquer.

Lors du Conseil Administration (C.A) du lycée A.Rimbaud en décembre 2018, a été voté un vœu sur l'abandon de la réforme du lycée professionnel, faisant suite à une pétition signée par un grand nombre de personnels du lycée. Aujourd'hui, 26 mars 2019, une trentaine de professeurs, 66% de ceux attendus au lycée A. Rimbaud sont en grève. Dès l'ouverture des grilles une discussion s'engage avec les élèves pour les sensibiliser sur leur avenir au sein du lycée. Des tracts sont alors distribués aux élèves, aux parents d'élèves afin que leur mobilisation puisse être pérennisée. La majorité des cours n'est pas assurée ce jour au lycée Arthur Rimbaud. Une assemblée générale réunissant personnels du lycée et des établissements alentours se met d'accord pour la poursuite des actions visant à dénoncer la réforme Blanquer et ses conséquences négatives.

L'ensemble des personnels du lycée A. Rimbaud et des établissements du bassin, **demande une réponse écrite de la part de la DASEN** pour la révision de la Dotation horaire globale à partir de la rentrée 2019 ainsi que l'augmentation pérenne des moyens spécifiques à allouer aux établissements du bassin Garges-Sarcelles.

L'assemblée des personnels du lycée Arthur Rimbaud

Prénom	Nom	Fonction	Signature